



Bulletin n°25

(Janvier 2020)

1, impasse La Curieuse

Carrefour 2000

Port Camargue

30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 92 67

☎ 06 11 73 70 47

✉ alpc02@wanadoo.fr

🌐 alpc2-port-camargue

Accueil des Adhérents
tous les samedis matin
à notre local
de 10 à 12 heures

Sommaire du bulletin 25

La lettre du Président
L'Équipe à votre service
La trésorerie de l'ALPC²
L'AG 2020

Election au CLUPP
Le Pass Graulen
50 ans Port Camargue
Discours de notre
Président
Le PLU - La taxe foncière
Le dragage du Port
Compteurs d'eau
Collecte des ordures
Bateaux - Epaves
Le Chenal Sud
Quais danois
Travaux Régie
Les brèves de la Régie
La SNSM - La sécurité
Le vide grenier de
l'ALPC²

Sur votre agenda
10 avril - 13 avril 2019
Les Nautiques
de Port Camargue
11 avril 2020
Assemblée Générale
ALPC²

Le samedi 18 mai 2020
Vide grenier de l'ARPC

Le samedi 22 août 2019
Fête de Port Camargue et
Vide grenier de l'ALPC²

Ces 2 manifestations se
dérouleront dans le parc
situé entre la rte des Marines
et l'av. Le Foudroyant



LA LETTRE DU PRESIDENT

Chères adhérentes, Chers Adhérents,

Cette année 2019 a été marquée par la célébration des 50 ans de Port Camargue et différentes manifestations auxquelles nous avons participé activement : contribution au livre « L'aventure de Port Camargue » retraçant cette formidable épopée pour la construction de ce port urbain dont les marinas constituent l'élément phare, interviews pour des chaînes de Télévisions, tables rondes et conférences publiques, enfin inauguration de l'esplanade Jean Ballardur en hommage à l'architecte urbaniste de notre belle station. (Détail de ces festivités dans ce bulletin).

Dans notre dernier bulletin, nous nous étions fixé plusieurs objectifs :

Le respect des règles d'urbanisme - suite à la modification du P.L.U. il est de l'intérêt de tous de conserver et protéger l'aspect architectural de Port Camargue et nous demeurons vigilants pour qu'il en soit ainsi, à ce titre nous sommes intervenus pour stopper une construction qui ne respectait en rien les règles d'urbanisme les plus élémentaires.

Les compteurs d'eau - Nos différentes interventions auprès de la Communauté de Communes **CCTC**, du Groupe Suez titulaire du marché de distribution, de la Mairie et plus particulièrement auprès de Monsieur le Maire sont couronnées de succès (cf. dossier).

Il est donc bien établi que les propriétaires ou copropriétaires n'ont nullement à leur charge l'entretien des canalisations et des compteurs d'eau, qui compte tenu de la vétusté et de l'absence d'entretiens auraient pu à terme représenter des charges importantes pour tous les abonnés.

Les quais danois - la réfection des quais de la première tranche fait actuellement l'objet de réunions organisées par la Capitainerie avec les copropriétés actives ou passives. Pour notre part nous tenons toujours à votre disposition des devis de travaux proposés par une entreprise, très inférieurs à ceux présentés par la Régie.

Pour l'année 2020, nous poursuivrons nos actions afin d'améliorer sans cesse la qualité de vie dans notre quartier marin de Port Camargue, en liaison avec les autorités locales (Mairie, Régie du Port, CCTC) dans des domaines où il reste beaucoup à faire (voirie, espaces verts, éclairageetc.).

Suite aux nombreuses observations que vous nous avez faites, quant à l'envasement du port, nous demandons à la Capitainerie de nous fournir les relevés bathymétriques dans le secteur marinas, afin que soit respectée la profondeur de -3 NGF prévue dans nos contrats.

Nous souhaitons élargir notre base d'adhérents, c'est pourquoi nous nous permettons de vous joindre un bulletin d'adhésion circonstancié, à remettre à votre voisin ou ami qui n'est pas encore dans notre grande famille.

C'est avec plaisir que nous nous retrouverons à notre prochaine Assemblée Générale le samedi 11 avril 2020

Dans cette attente, bonne lecture de ce bulletin et tous nos vœux pour 2020.

Votre Président
Bernard Martin

L'Assemblée Générale de l'ALPC² se déroulera le 11 avril 2020 à partir de 16 heures
Théâtre Jean-Pierre Cassel - Palais des Sports et de la Culture du Grau du Roi

Pour faciliter les formalités d'accès, vous pouvez dès maintenant régler votre cotisation 2019 (chèque de 25€ à l'ordre de l'ALPC² - à nous adresser avec le formulaire ci-dessus. D'avance merci)

L'EQUIPE DE L'ALPC² A VOTRE SERVICE

Les membres du Conseil d'Administration ont été élus lors de l'Assemblée Générale du samedi 20 avril 2019 à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 6 mai 2019, Bernard MARTIN a été renouvelé à l'unanimité dans son mandat de Président de notre association. Il a constitué son bureau ainsi :

Vice-président..... Jean-Pierre Cherifcheikh
Secrétaire Général..... Jacques Gutmacher
Secrétaire adjoint..... Jean-Claude Goubert
Trésorier..... Claude Marmorat
Trésorière adjointe..... Françoise Lautrec

Les Administrateurs :

Mmes Incarnation Challegard, Françoise La Mesta, Mrs Marcel Aguilar, Daniel Ayme, Patrick Berthier, J-P Dias, Daniel Fesquet, Robert Folcher, J-P Guillemain, Cyril Larouzière, Gilbert Lefèvre, Claude Meurice, Jean Perrin.

Membres fondateurs et Membre honoraires : Mme Liliane Goll, Mrs Émile Bauchet, Emile Roux.

Délégations :

JP Cherifcheikh est administrateur de la **Régie du Port**.

Françoise Lautrec, Bernard Martin, Daniel Fesquet, Jean Claude Goubert, Claude Marmorat siègent au **Conseil portuaire**.

L'ALPC² est représentée au **Parlement de la Mer** par JP Cherifcheikh.

L'ALPC² est co-fondatrice et membre de **Capnubam** (Collectif d'associations pour la Protection de la Nature et des usagers de la baie d'Aigues Mortes).

Notre Conseil d'Administration se réunit le premier samedi de chaque mois.

Une permanence est assurée chaque samedi matin, de 10 à midi en nos locaux (Carrefour 2000)

En cas d'urgence 06 11 73 70 47

BILAN FINANCIER DE L'ALPC²

Nous constatons une stabilisation du nombre d'adhérents aux environ de 700 familles (une cotisation par foyer) et enregistrons avec satisfaction de nouvelles adhésions. Notre budget reste globalement bien contrôlé et a bénéficié cette année d'une subvention du Conseil Départemental

Par rapport au budget prévisionnel, la projection à fin 2019 nous indique que nos dépenses sont inférieures de 19.7%, et nos recettes en hausse de 5.5%

Ce résultat est dû notamment, pour les frais de fonctionnement, à la poursuite de l'optimisation des dépenses mise en œuvre depuis 2017.

Le compte bancaire devrait faire apparaître à fin 2019 un solde positif à + 11300€

NOTRE ASSEMBLEE GENERALE 2020

Venez nombreux à notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le samedi de Pâques **11 avril 2020 à 16 heures** au théâtre Jean Pierre CASSEL mis à notre disposition par Monsieur le Maire. Elle sera suivie d'un apéritif offert à tous les adhérents.

Aux environs de 20 heures, dîner avec animation musicale (sur réservation avec une participation de nos adhérents) servi dans le Palais des Sports et de la Culture du Grau du Roi..

Nous comptons sur votre présence et profitez de l'occasion pour dialoguer avec nos invités : Monsieur Robert Crauste, Maire du Grau du Roi et Président de la Régie du Port, Monsieur Michel Cavailles, Directeur du Port ainsi que Monsieur Pélissier, Président de la CCTC (Communauté de Communes Terres de Camargue).

ELECTIONS DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT (CLUP) au Conseil Portuaire...Scrutin du 1 octobre 2019



Toute personne ayant un lien contractuel avec la Régie du Port, peut et doit s'inscrire comme membre du CLUP, sur simple demande écrite auprès de la Capitainerie.

On constate une très faible mobilisation, avec seulement 709 inscrits sur la liste électorale eu égard aux cinq mille emplacements dans le port

Les inscrits ne représentent donc que 14% ! 342 votes exprimés sur 709 inscrits soit 48% de votants

71 bulletins nuls dont 49 émanant de l'ALPC2 refusés par l'ASPPC (liste à 7 noms au lieu de 6)

Nous obtenons cependant un très bon résultat :

Mme Françoise Lautrec.....189 voix ...élue titulaire au Conseil Portuaire,
Mr Daniel Fesquet.....189 voix....élu, titulaire
Mr Jean-Claude Goubert.....185 voix....élu, suppléant
Mr Claude Marmorat.....182 voix...élu, suppléant

Mrs Patrick Berthier et Jean-Pierre Guillemain obtiennent plus du double des voix recueillies par les candidats de l'autre liste (ASPPC) compte tenu des modifications du règlement électoral, exigées par la Régie et la Mairie, ils ne sont pas élus..

Les représentants de l'ASPPC obtiennent deux élus

Mr Christian Berthier.....84 voix....élu, titulaire.
Mr Guy Château.....85 voix...élu, suppléant.

La Capitainerie refuse de nous communiquer la liste de nos adhérents inscrits au CLUP, au principe des lois sur la liberté ! Nous souhaitons la réclamer avec nos listes d'adhérents.

Nous allons relancer les inscriptions de nos adhérents au Comité local des usagers, car il est important que nous soyons présents au Conseil Portuaire ou nous sommes informés de l'activité et des projets de la Régie du Port et y faire part de nos observations.

Aussi vous trouverez en annexe une demande d'inscription au CLUP, à nous retourner pour transmission à la Capitainerie. D'avance merci.

NB – Les membres du Conseil Portuaire sont nommés par arrêté du Maire

LE « PASS GRAULEN »

Suite à nos nombreuses demandes et plus particulièrement notre requête adressée à Monsieur le Maire en date du 6 novembre 2018 (cf bulletin 24), le « Pass graulen » est accordé à tous les copropriétaires et propriétaires qu'ils soient résidents permanents ou secondaires.

Cette carte de stationnement donne accès aux différents parkings de la commune (deux heures gratuites par jour). Elle est délivrée par la Régie Municipale en Mairie au prix de 5 euros (valeur 2019) sur présentation de la carte grise du véhicule, la carte d'identité, et un justificatif de domicile.

Une belle satisfaction pour nos adhérents, compte tenu des difficultés de stationnement, un stationnement simple et économique !!

50 ANS DE PORT- CAMARGUE : Esplanade BALLADUR



Le samedi 1^{er} juin 2019 nous avons procédé au baptême de l'esplanade fraîchement rénovée, devant la Capitainerie, attribuée à Jean Balladur en hommage à l'architecte urbaniste créateur de Port Camargue, en présence de nombreuses personnalités et des deux filles du célèbre architecte.

A la demande de Monsieur Robert Crauste, Maire du Grau du Roi, notre Président a prononcé ce discours rendant hommage aux réalisateurs de cette formidable aventure et positionnant l'action de l'ALPC² durant ces dernières années. ➡

Mesdames , Messieurs

Mission impossible...s'exclamait Pierre Racine, Président de la Mission Interministérielle pour l'aménagement du Littoral Languedoc Roussillon, faisant le récit de cette étonnante aventure que fut la transformation de notre littoral.

Mission impossible... peut-être !!!.. , mais pas pour les Gardois, qui vont se montrer déterminés et résolus pour prendre en charge cette épopée extraordinaire, la création de Port Camargue.

Après avoir réalisé les réserves foncières nécessaires, l'Etat décide d'aménager la côte qui s'étend de la Provence à la Catalogne. Le Général de Gaulle est alors Président de la République et Georges Pompidou son Premier Ministre.

Le 18 juin 1963, un décret donne naissance à la Mission Interministérielle pour l'aménagement du Littoral Languedoc Roussillon (dite Mission Racine.) son président éponyme.

Elle va lancer un ensemble de travaux et d'infrastructures gigantesques pour réaliser les stations de : La Grande Motte, Cap d'Agde, Gruissan, Leucate, Le Barcarès, Saint Cyprien que tout le monde connaît aujourd'hui.

Et Port Camargue ?...Venons-en à sa genèse !

L'ensablement de la baie d'Aigues Mortes, constituait un obstacle majeur, les houles méditerranéennes de provenance Sud-ouest transformant inlassablement le trait de côte, provoquant un relèvement des fonds ,et conduisant à terme, à la condamnation de la navigation dans cette baie.

La maîtrise de ce phénomène, par un ouvrage spécifique destiné à ralentir et à contrôler la progression de ces launes de sable est la raison fondamentale de la création de Port Camargue....A l'origine le projet s'appellera Port Espiguette !

Une solution technique, création d'une digue est décidée pour pallier l'ensablement de la baie d'Aigues-Mortes et l'implantation d'un nouveau quartier au Sud-est du Grau du Roi, disposant ainsi d'un espace propice à la création d'un port d'un type nouveau, totalement inédit en Languedoc Roussillon : **une Marina, association d'une résidence et d'un plan d'eau.**

Le Service Maritime du Languedoc-Roussillon et la Mission Racine avaient été chargées de l'étude et de l'évolution du littoral Camarguais, et plus spécialement de la Baie d'Aigues Mortes. Ces deux administrations ont joué un rôle déterminant dans cette opération.

Encore fallait-il l'intégrer au programme d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon **qui ne le prévoyait pas à l'origine.**

En l'absence de Société d'Economie Mixte dans le Gard, C'est la CCI de Nîmes qui va assurer la Maîtrise d'ouvrage de cet aménagement dans le cadre d'une ZAC ; prenant en charge les études à réaliser, l'exécution des travaux, la mise en place des financements, (montage astucieux : les ventes de terrains marinas surcotés, seront affectées à la construction du Port Public) et assurer la commercialisation des parcelles constructives.

Un démarrage difficile, au lendemain de 1968, les promoteurs ne se bousculent pas !!

Le 4 juin 1969, signature de la concession à charge d'endiguage pour la CCI de Nîmes et du cahier des charges de l'opération par :

Albin Chalandon Ministre de l'Equipeement et du Logement
Philippe Dechartre Secrétaire d'Etat
André Bettencourt Ministre de l'Industrie

Cette opération exemplaire de partenariat public-privé, a réussi grâce à la volonté et l'engagement des différents intervenants :

Pierre Racine et Pierre Raynaud Mission Interministérielle....
le Docteur Bastide Maire du Grau du Roi à l'époque *
Pierre Camel Président de la CCI

* Certains élus sont opposés à ce projet, avatar du paysage local ?

Jean Lasserre, Directeur général de la CCI et Jacques Méjean Secrétaire Général qui furent les deux piliers du lancement et de la mise en œuvre de ce gigantesque chantier



Roger Vian	Directeur du Service Maritime
René Vétillard	Ingénieur et coordinateur de l'opération, en charge des études et du suivi de la réalisation des bassins du Port.
Jean Ballardur	Architecte urbaniste et son collaborateur Mr. Dezeuze
BRL	Compagnie du Bas Rhône Languedoc
E I D	Entente Interdépartementale Démoustication

Nous ne pouvons qu'adresser notre totale reconnaissance à ces pionniers -fondateurs pour leur engagement et l'œuvre immense accomplie.

En 50 ans, beaucoup d'eau a coulée sous le Pont de la Lune, tremplin joyeux de sauts interdits, mais Port Camargue, premier Port d'Europe avec ses 5000 emplacements, a su préserver son avant-gardisme architectural et s'adapter aux évolutions de la Société.

Ce n'est plus une simple station balnéaire destinée aux résidences secondaires, c'est aussi une sédentarisation de résidents qui apprécient la qualité de vie dans ce quartier marin du Grau du Roi.

Des habitants qui s'inscrivent dans le quotidien et l'animation de Port Camargue, au travers des nombreuses associations et plus particulièrement :

L'ASPPC les plaisanciers de Port Camargue
 Les Résidents de Port Camargue et ses nombreuses manifestations
L'ALPC², que j'ai l'honneur de présider depuis plus de 22 ans.

Regroupant plus de 700 adhérents, l'ALPC² s'implique dans la vie locale par ses contacts réguliers avec la Mairie et plus particulièrement avec le Dr Robert Crauste, Maire et Président de la Régie autonome, ainsi que Michel Cavailès, Directeur du Port.

Quelques résultats probants de nos actions :

Création d'un interlocuteur unique pour la gestion du Port, la Régie autonome, (sous le mandat d'Etienne Mourrut), mettant fin à une gestion bicéphale, (Mairie/CCI) et réalisant de grands travaux de requalification du Port à partir de 2002.

Redéfinition de l'assiette de la taxe foncière après une procédure de plusieurs années, aboutissant à une décision du Conseil d'Etat en notre faveur.

Indissociabilité des plans d'eau de la propriété immobilière et caractère privé des quais

Participation à la rédaction du règlement de police du Port

Animations de quartier : vide grenier...concours de pétanque !

ENFIN...renouvellement des contrats plans d'eau marinas venant à échéance le 31décembre 2019 (50 ans) par de nouveaux contrats de 35 ans en contrepartie d'une participation au financement de l'Ecole de Mer ou nous avons investi plus de 1 million d'euros. ainsi qu'une participation financière à des ouvrages portuaires nouveaux pendant cinq années.

A ce jour une exclusivité labellisée « Port Camargue » unique en son genre, après de longues négociations avec la Régie et les équipes municipales et in fine , un accord conclu avec le Dr Robert Crauste, Maire du Grau du Roi et Président de la Régie, pour ces contrats gagnant / gagnant qui assurent la pérennité des deux zones marinas.

Mais nous sommes également réunis ce soir pour honorer la mémoire de celui qui a laissé sa signature indélébile sur Port Camargue ...Jean Ballardur, dont l'œuvre est inscrite au patrimoine de l'architecture du 20^e siècle, son nom restera à jamais gravé sur cette esplanade que nous inaugurons ce soir.

Audacieux et visionnaire, Jean Ballardur...un architecte d'exception !

Merci Monsieur Ballardur de nous avoir légué ce joyau de l'urbanisme nautique.



LE CHENAL SUD

La réhabilitation du VVF et sa transformation en une résidence hôtelière de plein air dénommée « Le Village du Port » n'a pas manqué de susciter des inquiétudes parmi les propriétaires riverains de ce chenal.

Lors d'une visite de chantier organisée par Monsieur le Maire Robert Crauste en date du 26 avril en présence des investisseurs de cette opération, il leur a été permis de manifester leurs craintes :

- Le non respect des assurances données lors de la présentation du projet.
- La préservation de la circulation et de la qualité des eaux du port.
- L'installation d'un long poste à quai de plus de 100 mètres ne manquera pas d'instaurer un trafic de bateaux, notamment de bateaux de grande envergure entraînant une gêne de la navigation
- Le non respect des règles de circulation et de sécurité (3 nœuds) par ces navires.
- Les nuisances sonores inhérentes aux activités festives
- L'installation d'une mini base nautique...etc.

Ces doléances ont été appuyées par une pétition que nous avons adressée à Monsieur le Maire le 10 juillet 2019 signée par 147 propriétaires.

Une mise au point a été effectuée lors d'une réunion avec Monsieur le Maire et le Directeur du port et de riverains, en date du 30 Octobre :

- Pas de récrimination quant aux nuisances sonores, mais restons vigilants lorsque cette résidence tournera à plein régime.
- La circulation des bateaux pose problème en matière de sécurité
- Les activités nautiques dans ce chenal sont à proscrire
- La présence d'une base nautique est illégale dans un site classé « Natura 2000 ».

Monsieur le Maire le Docteur Robert Crauste et Monsieur Cavallès Directeur du Port vont se rapprocher des responsables du Village du Port afin que soient prises en compte les requêtes des résidents riverains de ce chenal.

Nous vous tiendrons informés.

QUAIS DANOIS

Des réunions de copropriétés organisées par la Capitainerie il ressort que :

- La grande majorité des propriétaires sont bien informés de l'état de leurs quais.
- Cependant il semble que ni les agences, ni les notaires n'alertent les futurs acquéreurs. Une lettre d'information de la Régie leur sera adressée afin de leur confirmer leur obligation d'information. Il en va surtout de la responsabilité du vendeur qui peut être recherché pour « vice caché ».
- Certaines copropriétés ont mis en place des provisions pour gros travaux à réaliser dans les 3 ans.
- Il existe une réelle volonté des propriétaires de se regrouper pour réaliser les travaux.
- Suite à la réalisation de plusieurs expertises, il a été constaté que les quais danois de la première tranche présentent un problème chronique de corrosion des poutres et dalles en béton armé., y compris en l'absence de traces de rouille extérieures.
- Dans la pratique le remplacement des poutres et dalles datant de 1969 est la seule façon d'éradiquer ce problème de corrosion. C'est le seul moyen d'enlever tous les doutes sur la sécurité des structures et d'éviter les frais de suivis et de réparations provisoires.

Fort de ce constat, il convient de rappeler une fois encore que le titulaire du plan d'eau a la charge **de tous les travaux indispensables à la solidité et à la pérennité des ouvrages d'accostage qui sont sa propriété et qui sont implantés en milieu marin.**(article 8-1 des contrats).

L'aspect financier de ces travaux ne manque pas de freiner leur mise en œuvre nécessaire. Il convient en urgence de vérifier qu'il existe bien deux étais de soutènement par poutre de 6 mètres (qualité de ces étais, stabilité etc.)

Nous tenons à votre disposition les propositions d'une entreprise référencée sur ces travaux pour des coûts d'environ 3300 € le mètre linéaire, bien en deçà de ceux présentés par les experts.

COMPTEURS D'EAU / SUEZ



Voilà plus de deux ans que nous bataillons avec les instances locales (Mairie, Communauté de Communes Préfecture) afin de maintenir les conditions initiales de nos contrats et non pas celles contenues dans la nouvelle D.S.P. (Délégation de Service Public accordée à Suez) qui mettait à la charge des propriétaires et copropriétaires : la pose d'un compteur général, l'entretien des canalisations et la responsabilité des compteurs individuels.

Suite à notre demande de contrôle de légalité de ces nouvelles conditions auprès de la Préfecture du Gard, par son courrier du 27 juin 2018 le Préfet du Gard nous signifiait que la pose d'un compteur général était supportée par l'Etablissement public.

Nous avons poursuivi notre recours afin que les canalisations sur le domaine privé ainsi que les compteurs individuels (dont nous sommes locataires et non propriétaires) soient à la charge de Suez, délégataire du service public.

Après plusieurs réunions à la Communauté de Communes demeurées infructueuses, et sans réponse écrite promise par son Président, nous nous sommes dirigés vers Monsieur le Maire du Grau du Roi, signataire de ces marchés.

Par son courrier du 11 septembre 2019 que nous vous avons diffusé par « Flash Info » confirmation est faite de la prise en charge des compteurs individuels et des canalisations sur le secteur privé par le bénéficiaire de cette D.S.P. le groupe Suez.

Des charges en moins pour tous les propriétaires. Nous serons toujours patients et pugnaces pour défendre nos droits !!!

Un grand merci à ceux d'entre vous qui nous ont encouragés dans notre action.

COLLECTE DES ORDURES

En dehors de la haute saison d'été, rappelons l'agenda de la collecte des ordures ménagères sur le secteur de Port Camargue :

Containers jaunes (emballages recyclables) **le mardi**, sortir les containers le lundi soir.

Containers bleus (ordures ménagères) **les mardi, jeudi, dimanche (le soir** pour une collecte dans la nuit)

Pour les encombrants, vous disposez de la déchetterie de l'Espiguette, horaires d'ouverture du Lundi au Samedi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17h30)

Vous disposez également du point port propre situé sur la Zone technique n°2 pour les déchets portuaires et nautiques. (du Mardi au Samedi de 9heures à 12 h et de 14 heures à 17 h).

De plus nombreux postes de tri sélectif ont été mis en place par la Communauté de Communes (journaux, verre, emballages recyclables). Respectez en les horaires pour le verre et ces postes de collecte n'ont pas vocation à servir de décharge sauvage.

Respectons notre environnement.....au bénéfice de tous !!

BATEAUX / EPAVES

Comment se débarrasser d'un bateau devenu inutilisable ?

En son temps, Monsieur Mourrut en sa qualité de député, avait posé une question écrite à l'Assemblée Nationale sur ce sujet.

A ce jour aucune solution.

La Capitainerie que nous avons interrogé sur ce problème travaille sur un projet avec une Association qui permettrait d'éliminer les embarcations devenues impropres à la navigation, encombrant les places de port et présentant un aspect négatif sur le plan environnemental.

Ce service mis à la disposition serait gratuit ,il suffirait de confier ce navire-épave à la Capitainerie qui se chargerait de l'acheminer à la déconstruction.

LE PLAN LOCAL d'URBANISME.....P.L.U. modification N°1

Dans notre dernier bulletin nous avons publié « in extenso » les observations que nous avons formulées auprès de Monsieur Cavuscens, Commissaire enquêteur.

Les réserves retenues par le Commissaire Enquêteur sont les suivantes :

- 1 Comme demandé par le Préfet, la commune devra compléter son règlement pour préciser la notion d'unité d'habitation (point IV 2 A).
Réponse de la municipalité : avis favorable. le règlement a été précisé étant entendu qu'une unité d'habitation correspond à un logement.
- 2 Comme demandé par le Préfet la commune devra supprimer les modifications apportées au règlement sur la prise en compte du risque inondations et de revenir sur ce point aux dispositions prévues dans le P.L.U. opposable .(point IV 2 B)
Réponse de la municipalité : avis favorable. Le règlement a été modifié.
- 3 **Rédiger de manière claire dans le règlement l'obligation d'une approbation par les copropriétaires et assimilés pour tous les aménagements affectant l'aspect architectural de leur immeuble dans tous les secteurs de Port Camargue (point V-C-23).**
Réponse de la municipalité :avis favorable. L'article UP2 a été complété avec la mention « A condition qu'elles fassent l'objet d'un projet d'ensemble de la copropriété et d'une approbation des copropriétaires.:

Il convient de noter que les réserves 1 et 3 avaient été formulées par l'ALPC² dans sa déposition et bien prises en compte par le Commissaire Enquêteur et entérinées par le Conseil Municipal.

La préservation architecturale de la station et le respect des prospects sont les conditions « sine qua none » de l'évolution de Port Camargue

LA TAXE FONCIERE sur les plans d'eau MARINAS

Rappelons que depuis 1998, nous avons engagé seuls, une procédure contestant l'application d'une taxe foncière sur les plans d'eau marinas : Tribunal Administratif, Cour d'Appel Administrative, Conseil d'Etat.

Par son arrêté de 2010, le Conseil d'Etat demandait de revoir l'assiette de cette taxe foncière. Ce qui permet de suspendre cette taxe pendant 13 ans.

Notre action a été ensuite relayée par La Régie autonome qui a obtenu de conséquents dégrèvements fiscaux. Par réaction les services fiscaux ont rétabli une taxe foncière par anneau !

La dernière procédure engagée par la Régie, visant à la suppression de cette TF sur les plans d'eau vient d'être déboutée par le Tribunal Administratif de Nîmes.

Appel de cette décision sera formulé auprès du Conseil d'Etat. Nous savons par expérience que cette haute Assemblée requiert de longs délais pour statuer.

DRAGAGE DES CANAUX MARINAS

Certains d'entre vous nous ont alertés sur l'envasement ou l'ensablement constaté dans les marinas.

Nous avons obtenu de la Capitainerie les derniers relevés de bathymétrie, qui datent de 2014 lors du dragage du port. Nous les tenons à votre disposition.

Depuis 6 ans, les sédiments ont sans nul doute poursuivi leur œuvre, c'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur Cavailles de faire réaliser des nouveaux relevés bathymétriques, par sondage, dans le secteur Marinas

Il est impérieux que la profondeur de - 3NGF prévue dans nos contrats soit respectée.

N'hésitez pas à nous signaler les secteurs ensablés que vous avez pu constater.

TRAVAUX & EQUIPEMENTS			
Réf	Programme prévisionnel 2020	Montants	Subventions
1	Optimisation des infrastructures portuaires		
1.1	Changement des pieux de maintien des pontons X, Y et Z	99 745 €	
1.2	Réaménagement des pontons en béton F,G et H	295 670 €	
1.3	Optimisation des postes d'amarrage	30 000 €	
	Sous-total 1	395 415 €	
2	Aménagement des espaces à terre		
2.1	Reprise duc couronnement en béton du Chenal Sud berge Nord + cheminement stabilisé	150 000 €	45 000 €
2.2	Reprise enrochement Isle Catherine, face Village du Port	25 000 €	
	Sous total 2	175 000 €	45 000€
3	Renforcement des réseaux courants faible, électriques et eau		
3.1	Renforcement réseau électrique quai d'Honneur et Môle	100 000 €	30 000 €
3.2	Panneaux photovoltaïques Tranche 1	350 000 €	210 000 €
3.3	Remplacement lampes éclairage public par leds	200 000 €	50 000 €
3.4	Modules de mesures des consommations d'eau et d'électricité (smart grid)	300 000 €	150 000 €
	Sous total 3	950 000 €	440 000 €
4	Aménagements pour l'accueil, la formation et le développement du nautisme		
4.1	Sanitaires quai collectif	300 000 €	90 000 €
4.2	Aménagement hangar Alma nautique/accueil INM	200 000 €	60 000 €
4.3	Mobilier parvis, ombrage stations vélos...	50 000 €	15 000 €
4.4	Optimisation espace traiteur YC	15 000 €	
	Sous total 4	565 000 €	165 000 €
5	Aménagement et équipements des zones techniques		
5.1	Révision et modification grue 5 tonnes : reprise commande hydraulique, déplacement batterie, révision treuil	26 000 €	
5.2	Révision et modification grue 16 tonnes : remplacement flexibles et flexibles de secours, alternateur et démarreur neuf, approvisionnement manipulateur DANFOSS, amélioration poste pilotage et passerelles de travail treuils	7 500 €	
5.3	Compléments nouvelle grue 16 tonnes : manette de translation et support, pompe de direction et orbitrol, insonorisation moteur	9 700 €	
5.4	Révision et modification grue 80 tonnes : modification circulation air compartiment moteur, reprise faisceau électrique, remplacement flexibles hydraulique	9 000€	
5.5	Révision nacelle et chariot élévateur : réparation lenteur élévation nacelle : reprise bloc levage, joysticks et vidange thermique et hydraulique, intervention rotation sur potence Donati	5 000 €	
5.6	Reprise bord de darse C partie métallique + stopgrue sur 3 darses	8 000 €	
5.7	Bers de calage	20 000 €	
5.8	Isolation mur atelier manutention	15 000 €	
5.9	Achat ponceuse avec système aspiration pour location	5 000 €	
	Sous total 5	105 000 €	
6	Equipements divers		
6.1	Mise à jour système d'exploitation (passage en Windows 2016)	18 213 €	
6.2	Optimisation du parc de caméras vidéo pour le service de nuit	15 000 €	
6.3	Panneaux de communication, une « sucette »	15 992 €	
	Sous total 6	49 205 €	
	Total HT	2 239 820 €	650 000 €
Participation financière des marinas : Les ouvrages portuaires nouveaux correspondent aux travaux d'optimisation du port, au renforcement du réseau électrique du port et au nouveau sanitaire du quai collectif.			

LE CONSEIL PORTUAIRE DE PORT CAMARGUE

Suite aux nouvelles élections des membres du C.L.U.P. au Conseil Portuaire le 1^o octobre 2019, L'ALPC² y est représentée par : Bernard MARTIN en sa qualité de Président d'une association, membres élus : Mme Lautrec, Mrs Fesquet, Goubert, Marmorat.

Le Comité a siégé à deux reprises les 4 juillet et 15 novembre 2019.

Ont été évoqués dans les ordres du jour :

- La mise en œuvre des nouveaux contrats marinas en prolongation des anciens venant à terme le 31/12/2019. Cf. article dans ce bulletin)
- La répartition des places dans le port: Marinas T1: 712 - T2: 1235 - Chenal Sud : 113 – Quais collectifs 180. auquel s'ajoute le port public, l'ensemble faisant apparaître une capacité totale de 5000 places à Port Camargue.
- L'obtention du label « Qualité Plaisance 5 anneaux *****) reconnu par l'Etat C'est un puissant vecteur de valorisation. Il atteste de la qualité des équipements portuaires, des services aux plaisanciers, et de la politique environnementale menée par le Port .
- Suggestion d'une légère augmentation des tarifs du port public en 2020 rejetée par les membres présents, la décision appartiendra au Conseil d'Administration de la Régie.
- Présentation des comptes Investissement et fonctionnement de la Régie pour 2019, qui font apparaître un excédent de fonctionnement prévisionnel dans une fourchette de 200/300.000 € .
- A noter que le compte amortissements s'alourdit de 300.000 € (Ecole de mer) ce que nous avons dénoncé dès l'origine.
- Un important volume de créances sur les redevances (professionnels et commerces) qui pèsent sur les résultats.
- Poursuite d'un important programme de travaux pour 2020 (cf détail en annexe) 2.239.000 € s'appuyant sur 650.000 € de subventions et sans recours à l'emprunt.
- A noter la pose d'un panneau électronique de belle facture à l'entrée de Port Camargue, que nous réclamions de longue date
- Enfin, sont présentées les nombreuses animations prévues pour l'an prochain en prolongement des 50 ans de Port Camargue.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX CONTRATS MARINA

Informations communiquées par la Capitainerie. A fin octobre 2019 :

- 2015 nouveaux contrats ont été signés sur un total de 2240 marinas, soit un taux de signature de 90%.
- 182 nouveaux contrats sont en attente de signature soit 8%
- Il reste 43 contrats à signer soit 2%. Un contact direct par courrier et par téléphone va être établi avec ces propriétaires afin de régulariser leur situation avant la fin de l'année 2019 ou au cours des premières semaines de 2020.
- Le taux de « quasi » 100% sera atteint avant la facturation d'avril 2020.

Un seul propriétaire de marina a clairement signifié son refus de renouveler son contrat, une procédure est en cours. Le Conseil d'Administration de la Régie a donc décidé de **lui retirer définitivement le droit d'occuper le plan d'eau.**

Dans ces conditions la Régie ne devrait pas avoir à proposer de contrats annuels, avec un tarif réduit de 30% par rapport au port public, comme envisagé le cas échéant.

Un beau succès pour ce prolongement des concessions, pour lequel nous nous sommes engagés de longue date.

RAPPEL

N'oubliez pas de noter sur vos agendas, la date de notre Assemblée Générale.

le 11 avril 2020 à 16 heures au théâtre JP Cassel au Grau du Roi.

Avec le règlement de votre adhésion 2020 (25 euros), merci de compléter et joindre le formulaire pour confirmer votre inscription au C.L.U.P. (Comité local des usagers du port), nous transmettrons à la Régie.

LES BREVES DE LA REGIE

Comme toujours, la Régie est le principal commandité des propositions de la Région. Sous prétexte de subventions, elle fonce direct dans tous les projets proposés ; n'oublions pas que la subvention ne couvre jamais la totalité de la dépense.

Il y a quelques années, nous avons proposé d'utiliser l'eau du bas Rhône pour le carénage des bateaux, il nous avait été répondu que ce n'était pas possible, l'eau n'étant pas potable ! Mais depuis que la région le soutient avec une subvention, c'est devenu possible ; tiens donc on y va

De même, nous avons proposé de couvrir en photovoltaïque, tous les bâtiments de la régie et des professionnels à une époque où cela devait rapporter 45 000 F annuels ; on s'est arrangé pour que ça n'aboutisse pas, alors que cela n'aurait rien coûté ; aujourd'hui, la Région propose de subventionner à hauteur de 60% la dépense de 700 000 € HT pour que la régie devienne autonome en production d'électricité avec immédiatement, une étude de faisabilité de 8000 €.....

Il doit y avoir à la Région, un petit malin qui reprend toutes les idées de l'ALPC2 : qu'il s'adresse à nous directement cela fera faire des économies au contribuable !

Enfin, parait-il à la demande des propriétaires du chenal sud, une opération de dragage va être réalisée jusque devant le ponton de Yellow Village ...tiens donc, on n'a pas pensé au dragage des marinas de la première puis de la deuxième tranche, on commence par les dernières construites ? C'est vrai, comme dirait Monsieur le Maire, il faut privilégier les intérêts économiques !

Souvenez-vous, il y a quelques années l'un de nos adhérents devait 450 francs à la régie, on lui a bloqué ses comptes et sa carte bleue alors qu'il se trouvait à l'étranger.

Tous les clients de la régie ne sont pas traités de la même façon : un professionnel vient de laisser une ardoise de 100.000 € ; ce client, depuis de nombreuses années, était mauvais payeur ; N'aurait-il pas fallu prendre les précautions d'usage puisque déjà fin 2018, il devait 50 000 €. La régie a fait vendre une marina pour une dette beaucoup moindre !

Il nous semblait que le non-paiement de la redevance entraînait ipso facto la perte de l'amodiation !

Enfin pour la dernière, la régie va **payer**, pour surveiller les travaux du remplacement du ponton **du Port de Pêche du Grau du Roi** : montant 40 000€ prévisionnel, puis se fera rembourser (date pas indiquée) ; La Régie devient-elle la banque de la Mairie, alors que nous sommes une Régie à autonomie financière et à quoi sert le service technique de la Mairie ?

La SNSM (Les sauveteurs en mer)

La station de Port Camargue dispose de :

- 33 équipiers et personnel administratif, tous bénévoles, en veille permanente.
- D'une vedette tous temps la « Sainte Sarah » avec un zodiac embarqué et d'un semi-rigide de 7,5 m
- De locaux mis à disposition par la Mairie, situés Quai d'Escale

En 2019, les sauveteurs en mer de Port Camargue ont effectué une centaine de **sorties** :
dont **53 sorties de sauvetage**, 23 sorties d'entraînement, 18 dispersions de cendres etc.....

La station assure aussi la sécurité pour différentes manifestations nautiques : premier bain de l'année, fête de la Saint Pierre, feux d'artifices, du 14 juillet, 15 août et fête du port.

La SNSM assure aussi des actions de formation interne : secourisme niveau 1 et 2, brevets de nageurs plongeurs sauveteurs.

La SNSM perçoit une subvention de 4100€ pour couvrir ses frais, pour sa participation à la fête du Port et aux diverses manifestations marines dont elle assure la sécurité.

Les dépenses concernent l'entretien, le carburant pour les navires et l'équipement des sauveteurs.

Cette année a surtout été marquée par l'obligation d'assurer la refonte et la révision complète de notre Vedette Sainte Sarah. **Un budget de 320 000€ est nécessaire pour ces travaux.**

La Mairie a versé une subvention de 5000€ et a réussi à obtenir, a force de persévérance, une subvention du même montant du département, lequel semble refuser de pallier les défaillances de l'Etat. La Région quant à elle, subventionne ¼ des travaux de réfection.

Force est de constater qu'à titre individuel, les dons de particuliers (27 000€) sont très faibles voire inexistants la plupart ne provenant d'ailleurs pas des propriétaires des 5000 bateaux de Port Camargue.

Pour sa part, l'ALPC² participe à l'achat de certains équipements pour les bénévoles.

Aider ces bénévoles, dont l'actualité nous a cruellement rappelé que leur engagement n'était pas sans risques, c'est le devoir du plaisancier.



LES ESPACES VERTS – LA VOIRIE

Comme chaque année nous soulignons la manière dont les espaces verts de notre quartier sont pour la plupart laissés à l'abandon.

Nous souhaitons qu'une véritable prise en compte globale de l'ensemble des espaces verts soit enfin à l'ordre du jour, ce qui viendrait compléter les efforts significatifs réalisés autour de la voirie. En effet la route des Marines, l'avenue Dumont d'Urville, l'éclairage sont autant de travaux qui ont amélioré la circulation, et aussi l'aspect de ce quartier.

Mais il reste à donner à Port Camargue, une tonalité végétale harmonieuse, méditerranéenne et qui au fil des saisons reste son identité.

Nombre de nos concitoyens soulignent cet aspect négligé, renforcé par des containers qui toute l'année encombrent les trottoirs.



LE « FLEYER » ALPC²

Comme l'indique notre Président dans sa lettre d'introduction à ce bulletin, nous souhaitons fédérer plus encore les propriétaires et copropriétaires de Port Camargue dans un seul but : défendre et préserver la qualité de vie dans notre quartier marin de Port Camargue.

Outre une belle image ? Ce flyer présente un bilan circonstancié des actions que nous menons depuis 1998 sans oublier le rôle de Conseil que nous dispensons dans nos permanences du samedi.

Soyez nos porte-paroles auprès de vos voisins ou amis, incitez les à nous rejoindre. L'union fait la force.



Samedi 23 mai 2020
de 8 à 18 heures

dans le parc situé Route des Marines
(Centre Commercial Le Trident Position GPS : 43°30.779N - 04°08.222E)

(En cas d'intempéries, le vide greniers sera reporté
au lendemain dimanche 24 mai 2020, même lieu, mêmes heures)



VIDE GRENIERS & VIDE BATEAUX de Port Camargue

22^{ème}
édition

Autorisation d'occupation du domaine public par Arrêté Municipal: Anim 20 12 01

organisés par

**L'Amicale des Résidents et Sympathisants
de Port Camargue**

impasse La Curieuse - Carrefour 2000 - 30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 78 82 - 📞 07 81 04 48 10

✉ residant.pcamargue@orange.fr - 🌐 amicaleresidentsportcamargue.unblog.fr

Association loi 1901- n° W302000677 Préfecture du Gard
Identifiant SIRET : 815 126 560 00011

**L'Association Sportive des Plaisanciers
de Port Camargue**

Yacht-Club Quai d'Escale - 30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 53 19 32 - 📞 06 23 21 12 44

✉ aspcc.adhrents@gmail.com - 🌐 www.aspcc.fr

Association loi 1901- n° W302000121 Préfecture du Gard
Identifiant SIRET.817 641 046 00013

avec le concours de l'Association Libre de Propriétaires & Copropriétaires de Port Camargue



Les formulaires d'inscription sont à retirer :
au siège de l'ARPC Carrefour 2000,
au siège de l'ASPPC quai d'Escale Port Camargue
auprès des Offices du Tourisme, de la Boulangerie
et du Bureau de Tabac (CC du Trident)

PROCHAIN VIDE GRENIERS
samedi 24 août 2019 dans le cadre de la Fête du Port



Samedi 22 août 2020

de 8 à 18 heures

dans le parc situé Route des Marines
(Centre Commercial Le Trident Position GPS : 43°30.779N - 04°08.222E)
(En cas d'intempéries, le vide greniers sera reporté
au lendemain dimanche 23 août 2020, même lieu, mêmes heures)

VIDE GRENIERS & VIDE BATEAUX de Port Camargue

23^{ème}
édition

Autorisation d'occupation du domaine public par Arrêté Municipal: Anim 20 12 01

organisés par



**L'Association Libre des Propriétaires et Copropriétaires
de Port Camargue**

1, impasse La Curieuse - Carrefour 2000 - 30240 Le Grau du Roi

☎ 04 66 51 92 67 - 📞 06 11 73 70 47 ✉ alpc02@wanadoo.fr

Association loi 1901- n° d'enregistrement à la Préfecture du Gard : 030216436 - Journal Officiel du 24 janvier 1998 1/16436

Navette portuaire gratuite toutes les 30mn,
de la Capitainerie de Port Camargue au Vide grenier



Les formulaires d'inscription sont à retirer au siège de l'ALPC² Carrefour 2000
auprès des Offices du Tourisme,
et des Commerçants du Centre Commercial du Trident

